



Le choix d'un contrat à votre mesure !

Nous vous proposons un contrat conçu pour répondre à moyen et à long terme à vos objectifs patrimoniaux, qu'il s'agisse de transmettre votre patrimoine, de vous constituer une épargne de précaution, de préparer le financement d'un projet personnel, de votre retraite ou d'investir tout en protégeant vos proches.

Une répartition de vos investissements pour répondre à vos objectifs

Vous trouverez au sein de l'offre financière des supports répondant à vos objectifs patrimoniaux. Vous avez la possibilité d'investir en toute liberté sur votre contrat.

Le fonds en euros

Il vise, au travers de son allocation d'actifs diversifiés majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité.

Ce fonds en euros bénéficie d'un capital garanti.



Demandez conseil à votre intermédiaire !

Il saura, à l'aide de vos réponses, déterminer votre profil d'investisseur et pourra ainsi vous aider à répartir votre investissement.



Des options de gestion automatiques pour vous faciliter la vie

Vous avez la possibilité, à tout moment, de modifier librement la répartition de votre investissement entre les supports proposés .

Dans ce dernier cas, 4 options vous sont proposées :

1 | LA RÉPARTITION CIBLE

Avec la répartition cible, vous définissez en pourcentage la répartition de votre investissement alloué sur le fonds en euros et sur les supports, conformément à votre profil d'investisseur défini au préalable avec l'intermédiaire. Ainsi, des rééquilibrages automatiques seront effectués sur la totalité de votre épargne, afin de maintenir cette répartition définie. Ils seront réalisés selon la périodicité de votre choix. Annuelle, semestrielle ou trimestrielle.

Cette option vous permet de rester en cohérence avec vos objectifs d'investissement .

2 | LES ARBITRAGES À INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS

Le capital investi sur le fonds en euros est progressivement transféré vers des supports en unités de compte. Cette option vous permet de lisser le risque d'un investissement actions en entrant de manière progressive et régulière sur les marchés financiers.

3 | LA SÉCURISATION DES PLUS-VALUES

Vos plus-values réalisées sur les Multi-Support sont automatiquement transférées vers le fonds en euros selon la périodicité que vous aurez choisie. Ce support de sécurisation, réceptacle de vos plus-values, vous aide à protéger les fruits de votre épargne.

4 | LA DYNAMISATION DES PRODUITS DU SUPPORT EN EUROS

Les produits réalisés sur le fonds en euros sont automatiquement transférés vers des unités de compte pour dynamiser votre épargne.

Ainsi, vous diversifiez votre épargne tout en préservant le capital investi sur le fonds en euros du contrat.



**4 Options
d'arbitrage
automatique
sans frais
supplémentaires**

Rémunération

Le taux d'intérêt du Livret Degiro est de 3.99% fixe et net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Le titulaire sera informé des modifications par Degiro tous les ans, par contrat. En outre, le titulaire pourra prendre connaissance du taux appliqué à la rémunération de son épargne dans son Espace Client. Les versements produisent des intérêts à partir du 1^{er} jour de la quinzaine qui suit l'opération. Les retraits cessent de produire des intérêts à partir de la fin quinzaine précédente. Ces intérêts sont décomptés une fois par mois. Ils s'ajoutent au capital et génèrent eux-mêmes des intérêts. La capitalisation et l'inscription comptable sont concomitantes. L'écriture annuelle de capitalisation des intérêts peut, le cas échéant, porter le solde du Livret Degiro au-delà du plafond réglementaire)

PRENONS UN EXEMPLE :

L'épargne investie s'élève à **100 000€**.

Degiro versera aux bénéficiaires : **3 990€**.

le calcul: $100\ 000 \times 3.99\% =$
103 990€

La somme totale versée s'élèvera donc à **100 000€+3 990€ = 103 990 €** .

Un contrat accessible à tous

Avec Degiro, vous avez la possibilité:

- D'effectuer à tout moment des versements libres dont le montant minimum net est de 500 € .
- De procéder à des versements programmés pour épargner régulièrement et sans vous en préoccuper.

Vous pouvez choisir une fréquence :

- Mensuelle à partir de 500 €.
- Trimestrielle à partir de 1 500 €.
- Semestrielle ou annuelle à partir de 10 000 €.

Une épargne disponible à tout moment

À tout moment, vous pouvez récupérer une partie ou la totalité de l'épargne atteinte sur votre contrat :

- Si vous souhaitez récupérer tout ou une partie de votre épargne, vous le pouvez !!
Vous disposerez ainsi de la somme dont vous avez besoin .

Un cadre fiscal avantageux

Les intérêts produits par les sommes déposées sur le Livret Degiro, ouvert par une personne physique résidente ou non-résidente fiscale de France sont net d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux en l'état actuel de la réglementation.

La fiscalité en cas de décès

Le livret Degiro permet de transmettre à un tiers un capital décès dans des conditions fiscales avantageuses :
Dans le cadre d'une transmission au conjoint ou au partenaire. En cas de décès, sont totalement exonérés de toute taxation, sans limite de montant et d'âge, les capitaux décès versés au conjoint ou au partenaire de PACS ainsi qu'au frère ou à la sœur Dans le cadre d'une transmission à tout autre bénéficiaire.
En cas de décès, les autres bénéficiaires ne paient pas de droits de succession sur les sommes perçues.

